



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 décembre 2022

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, Dominique SCHMITTHEISLER, David GIROLT, Bruno ROTT,

Absents excusés : Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Chantal HUMMEL), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Rémy FRISON (donne pouvoir à Bruno ROTT), Etienne BRUNCK (absent excusé), Marlyse STAUB.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 14

OBJET : 2. AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points d'actualités.

- **Bulletin Communal :**

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du Conseil Municipal que le bulletin communal est prêt et sera distribué aux habitants avant Noël avec le bulletin de la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG (CCPW) et le calendrier du SMICTOM.

La Communauté de Communes souhaite mettre en avant la commune de SEEBACH qui sera en première page.

- **Coût des énergies et congrès des Maires 2022 :**

Lors de son déplacement au congrès des Maires de France, le Maire a pu échanger avec ses collègues sur plusieurs points et les retours sont très pessimistes.

Les points abordés concernaient essentiellement le coût des matières premières et de l'énergie ainsi que les finances.

Concernant le coût de l'énergie et des matières premières, Monsieur le Maire confirme aux membres du Conseil Municipal que les coûts explosent. Cela concerne tout le monde, les collectivités, les habitants, les entreprises. Monsieur le Maire précise que cette situation aura forcément des conséquences sur l'avancement des projets de la commune mais que la commune devra y faire face.

Monsieur le Maire indique que des économies ont déjà été faites. Elles concernent notamment l'éclairage public, grand consommateur d'électricité, avec un plan lancé déjà depuis plusieurs années et qui a pour résultat d'avoir 99 % de l'éclairage public en LED pour la fin 2022.

Concernant les finances, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la très mauvaise surprise que la commune a eu concernant le FCTVA. En effet, les services de l'Etat, sous couvert d'une réduction de leurs coûts de traitement, ont décidé, de manière totalement unilatérale et sans discussion préalable, de supprimer le versement du FCTVA pour toute une série de dépenses comprenant notamment les aménagements de terrain. Autant dire que les projets en cours et ceux à venir sont et seront touchés de plein fouet par

ce changement.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

Le secrétaire de séance
Francis WOHL



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

